

Une réponse pertinente de la Société genevoise d'Art Public

Autor(en): **Naville, Paul / Gautier, Léopold**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **49 (1954)**

Heft 2-3-fr

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Par quels effets architecturaux la collectivité se trouve-t-elle touchée, par quels accents l'habitant ou l'étranger est-il ému, intéressé et gagné? On ne le sait que trop bien — dans les milieux des architectes modernes comme dans les cercles du « Heimatschutz », chez les artistes comme chez les touristes —: ce sont les œuvres ou les ensembles auxquels ont présidé des conceptions originales, des idées claires et un goût élevé, où le talent des créateurs s'enracine dans les profondeurs de l'âme humaine et dans une tradition non pas de formes seulement, car celles-ci changent, mais de vie commune et de culture authentique, car, chez les peuples civilisés, la courbe d'évolution, bien que variable, est sans rupture.

On constate aujourd'hui à quel point c'est un ordre supérieur qui a réussi à neutraliser, progressivement, les antagonismes qui régnaient, il n'y a pas encore très longtemps, entre les architectes modernes et le « Heimatschutz ». Cet ordre, c'est le seul valable: la notion du pays tout entier. Sur ce plan général, où toutes questions se posent dans un esprit élevé, tragiquement alarmé par l'anéantissement possible de tant de valeurs artistiques du passé, et positivement préoccupé par l'incohérence accrue des constructions actuelles, une seule vue domine: le souci d'aménager, d'ordonner, de répartir les espaces et les constructions selon de grands ensembles.

D'un côté, l'architecture moderne, au premier quart du siècle, a évolué en partant de l'originalité des maisons individuelles à toits plats, à fenêtres horizontales et aux formes cu-

biques pour aboutir aux conceptions de l'*urbanisme*, dont le Congrès C. I. A. M. de La Sarraz en 1928 jetait déjà les bases, préparant ainsi la Charte d'Athènes relative à l'examen total de villes entières (1933).

De leur côté, les gens du « Heimatschutz », tout en se préoccupant de la conservation de détails pittoresques d'architecture (tours, portails, grilles et intérieurs décorés), ont compris qu'une œuvre ne vaut que dans son entourage ou dans son cadre, et qu'il était vain de protéger une pièce de qualité si le site environnant n'était pas sauvegardé en même temps; et l'on a vu l'intérêt s'étendre de la « maison bourgeoise » (peu à peu noyée dans des quartiers disparates) à l'ensemble de la cité ancienne et du paysage dans lesquels elle se situe.

Une cause unique semble désormais destinée à concilier les deux partis: cette cause, c'est l'urbanisme, notion dominante où s'insèrent aussi bien les valeurs acquises que les aménagements modernes. En s'inspirant de cet ordre supérieur, les créateurs d'architectures nouvelles tendront à adapter leurs œuvres aux ensembles existants, à moins qu'ils ne parviennent à aménager, de toutes pièces, des quartiers nouveaux, témoins de notre temps. Le « Heimatschutz », de son côté, devra abandonner, en raison de ces mêmes règles, le préjugé qui consiste à voir l'image d'une ville ou d'un site comme une gravure ancienne sans se douter que cette vue elle-même n'a jamais été qu'un aspect particulier, imaginaire et éphémère auquel la vie, sans cesse, a apporté d'inévitables surcharges.

H. Robert Von der Mühll (Extrait de « Werk »)

Une réponse pertinente de la Société genevoise d'Art Public

Dans un journal de notre ville un défenseur de l'architecture moderne a récemment reproché à l'Art Public de préconiser une modification de la loi sur les constructions qui ne concernerait que les façades.

Il n'est pas besoin d'être architecte pour savoir que toute construction est déterminée par son usage, qu'elle doit d'abord satisfaire à sa destination. Celle-ci, cela va de soi, impose des formes différentes à une école, une église, une habitation, un bureau ou une usine. Mais ce n'est pas à l'Art Public qu'il incombe de dire si un édifice répond aux exigences de sa destination. En revanche il ne peut se désintéresser de son apparence extérieure, qui affectera, en bien ou en mal, l'ensemble d'une place, d'un quartier, d'un site.

Il est erroné d'attribuer à l'Art Public une attitude de refus de ce qui est moderne, de prétendre qu'il n'admet que la pierre et qu'il s'oppose au béton. Mais avec les matériaux modernes, comme avec ceux d'autrefois, on peut construire des horreurs aussi bien que des chefs-d'œuvre. Et d'autre part, si un édifice de verre, de tôle et de béton, sans symétrie ni ordonnance, présentant décrochements et lignes courbes s'élève dans un site urbain qui a son caractère propre dû à l'apport des générations, alors l'Art Public s'insurge et proteste. Il pense que la beauté naît parfois des contrastes, mais non d'une rupture brutale de l'harmonie.

Pour le Comité de l'Art Public:
Paul Naville, président
Léopold Gautier, secrétaire.